

**Mémoire de la
Ville de Québec**

**Présenté dans le cadre
de la Commission des
transports et de l'environnement**

**Sur le projet de loi n° 100 « Loi modifiant
diverses dispositions législatives
concernant principalement les services
de transport par taxi »**

Le mercredi 25 mai 2016

Monsieur le Président, (Pierre Reid)

Monsieur le Ministre, (Jacques Daoust)

Mesdames et Messieurs les Députés,

D'abord, j'aimerais vous présenter les gens qui m'accompagnent; M. Jonathan Julien, vice-président du comité exécutif, et M. Marc Des Rivières, directeur du Bureau des transports.

La Ville de Québec apprécie l'occasion qui lui est offerte par la Commission des transports et de l'environnement d'exprimer son point de vue à l'égard du projet de loi no.100 portant sur les services de transport par taxi.

L'industrie du taxi joue un rôle important dans l'organisation des déplacements sur le territoire de la Ville de Québec car elle contribue à la vitalité des activités commerciales, administratives et touristiques. On constate toutefois que cette industrie repose

sur un modèle d'affaires qui ne correspond plus à la réalité d'aujourd'hui et qui a de la difficulté à répondre aux nouveaux besoins de la population.

La Ville de Québec a le plus grand respect pour les propriétaires et les chauffeurs de taxi qui paient leurs impôts et leurs taxes comme tout bon citoyen corporatif. Nous constatons que l'industrie du taxi est ouverte à se moderniser dans la mesure où les règles historiques qui ont été établies par les gouvernements au fil du temps sont adaptées à sa réalité.

Dans cette optique, la Ville de Québec souhaite formuler ses attentes à l'égard de la notion d'agglomération, de la gestion des permis et des innovations technologiques.

Les agglomérations de taxis

Les taxis qui opèrent sur le territoire de la Ville de Québec sont regroupés en six (6) agglomérations dont les limites territoriales actuelles correspondent aux limites des anciennes villes qui forment aujourd'hui la Ville de Québec.

Cette situation soulève des contraintes importantes dans l'opération quotidienne des taxis et a un impact négatif sur l'efficacité et la productivité de cette industrie, l'environnement, le service à la clientèle et la réputation de Québec. Le cadre légal actuellement en vigueur empêche un taxi d'une agglomération de faire monter un passager dans une autre agglomération. Ainsi, à titre d'exemple, un taxi de l'agglomération de Sainte-Foy qui dépose un passager sur la colline parlementaire doit retourner dans son agglomération d'origine sans transporter aucun passager.

Cette règle archaïque a un impact particulièrement important pour la desserte des équipements régionaux où un grand nombre de personnes doit être transporté dans une courte période de temps. Pensons au Centre Vidéotron, au Terminal de croisières Ross-Gaudreault, aux gares ferroviaires, aux gares d'autocars, à l'Aéroport Jean-Lesage et aux nombreux spectacles en plein air qui se tiennent sur la colline parlementaire. Les passagers doivent souvent attendre plusieurs minutes, voire plus d'une heure parfois, avant de monter dans un taxi car le nombre de véhicules

autorisés à prendre des passagers dans un secteur est insuffisant pour répondre à la demande.

Dans ce contexte, la Ville de Québec est favorable à la modification proposée par l'article 6 du projet de loi qui accorde au gouvernement le pouvoir de déterminer le nombre d'agglomérations et le territoire de chacune d'elles.

Par ailleurs, la Ville demande au gouvernement d'adopter rapidement un décret afin que les taxis opérant sur son territoire soient regroupés en une seule agglomération. Nos discussions récentes avec les représentants de l'industrie laissent croire que la majorité des chauffeurs de taxi sont favorables à cette mesure. Une telle modification permettrait de mieux répondre aux besoins des utilisateurs.

Nous croyons que si le gouvernement a réussi le défi d'unifier les villes, il devrait être en mesure de relever le défi d'unifier l'industrie du taxi sur le territoire de la ville de Québec.

Gestion des permis

Le mode de gestion des permis actuellement en vigueur qui repose sur l'offre et la demande a favorisé des valeurs de permis élevées au fil des ans. Cette situation impose des difficultés importantes lorsqu'il est question de la réorganisation de l'industrie du taxi et de l'utilisation des nouvelles technologies.

Nous croyons que le gouvernement doit aborder la question du transport « sur demande » (taxi ou autres types) par son aspect complémentaire à l'ensemble de l'offre de transport comme on le fait généralement pour le transport en commun versus les transports actifs, le transport en auto ou en covoiturage. Il faut éviter de placer en opposition ces différents moyens de transport ou de les voir les uns contre les autres.

Les tendances mondiales illustrent que le cocktail « mobilité durable » comportera dans le futur de plus en plus de modes diversifiés et les opportunités, comme Uber X, se multiplieront. Au lieu de chercher à les faire entrer dans un cadre désuet, comme le système actuel de monopole et de gestion par quotas, il faut leur

trouver une niche, en complémentarité avec les autres modes existants, et s'assurer qu'ils se concurrenceront selon des paramètres réglementaires et fiscaux comparables.

L'ouverture souhaitée par la Ville de Québec impose au gouvernement l'obligation de trouver des solutions à la nécessaire évolution du système actuel et de développer des scénarios qui vont favoriser une migration harmonieuse vers d'autres formes d'organisation du transport « sur demande » sur le territoire de la Ville de Québec et de l'ensemble du Québec.

La Ville constate que le projet de loi ne permet pas, dans sa forme actuelle, d'introduire un nouveau cadre de fonctionnement pour soutenir les changements souhaités et rencontrer les objectifs qu'elle s'est donnés comme ville intelligente dans le schéma d'aménagement qui est actuellement en révision.

Nous comprenons que le gouvernement veuille protéger le patrimoine des propriétaires de permis. Nous lui demandons toutefois de poursuivre la réflexion sur la gestion des permis afin d'identifier de nouvelles approches qui permettraient d'introduire

une plus grande flexibilité dans la gestion des permis et qui facilitera l'évolution de cette industrie.

Innovations technologiques

La population, particulièrement les jeunes, est friande des nouvelles technologies dans le domaine du transport.

Dans ce contexte, la Ville de Québec et ses partenaires consacrent depuis quelques années des efforts importants pour développer des outils technologiques qui sont utilisés dans la gestion des déplacements. Citons à titre d'exemple les applications mobiles Copilote et Nomade, le système de téléjalonnement qui permet de guider en temps réel les automobilistes et le gestionnaire artériel qui optimise la gestion des feux de circulation. La technologie est devenue un incontournable pour faciliter les déplacements et répondre aux nouveaux besoins de la population.

Nous sommes bien au fait des enjeux associés à la valeur économique des permis dans le patrimoine des 600 détenteurs de permis de taxi de Québec. Dans cette optique, nous avons soutenu l'industrie du taxi dans le débat associé à la technologie

en précisant toutefois qu'il ne fallait pas croire à la disparition d'Uber X ou à une technologie apparente qui serait fiscalement responsable.

Nous avons récemment connu des problèmes de disponibilité de taxis lors de deux spectacles au Centre Vidéotron. En réponse aux problèmes observés, l'industrie du taxi de Québec et la Ville de Québec ont signé hier une « Déclaration de service » concernant la dotation de service à l'amphithéâtre.

Cela a été possible grâce à la qualité des dirigeants locaux. Mais un leadership plus radical pourrait éventuellement profiter de la situation de monopole et perturber dramatiquement le fonctionnement d'équipements majeurs de la Capitale. Dans les circonstances, il est de notre devoir de prévoir cette éventualité et de se demander comment nous pourrions faire face à cette situation.

Nous reconnaissons que l'industrie du taxi a posé des gestes concrets au cours des dernières années pour offrir à sa clientèle des outils technologiques afin de faciliter ses déplacements

(systèmes GPS et applications mobiles). Nous sommes toutefois d'avis qu'il faut faire plus.

Nous constatons que le projet de loi, dans un souci de mieux encadrer le service Uber X, impose des contraintes considérables à l'évolution du transport par taxi dans le nouvel environnement technologique.

Dans cette optique, la Ville de Québec est d'avis qu'il est important de mettre en place un cadre d'exploitation qui favorisera le développement et l'utilisation des nouvelles technologies et qui permettra d'optimiser l'intégration du transport rémunéré des personnes aux autres modes de transport.

La Ville de Québec est donc favorable à la venue de nouveaux intervenants dont le modèle d'affaires repose sur une technologie évoluée. Ces entreprises et leurs chauffeurs devront être fiscalement responsables et payer leurs impôts et leurs taxes aux différents paliers de gouvernement comme le font les chauffeurs de taxi qui évoluent dans le modèle traditionnel. Elles devront également consentir à fournir aux municipalités les métadonnées sur les déplacements de leurs clients afin d'intégrer ces

informations aux données utilisées pour la planification du transport.

Conclusion

La Ville de Québec remercie le gouvernement du Québec d'avoir été sensible à ses préoccupations à l'égard du transport par taxi.

La Ville de Québec croit que la société québécoise ne pourra toujours s'opposer à l'arrivée de nouvelles technologies un réflexe protectionniste et privilégier le statu quo et, dans ce contexte, encore moins endosser des industries basées sur des fondements monopolistiques. Nous croyons que le Québec ne pourra se distinguer comme société en étant en retard sur l'utilisation des technologies émergentes.

Faire plus pour améliorer la qualité de la prestation de service; faire plus dans la gestion de la demande. Tels sont les défis de l'industrie du taxi traditionnelle.

La mutation doit s'effectuer rapidement car le gouvernement ne pourra pas encore longtemps favoriser le statu quo. L'économie du XXI^e siècle s'impose ailleurs qu'au Québec, c'est une question

de temps avant qu'elle s'installe chez nous, et ce, une fois pour toute.

Dans les faits, le Québec se distinguerait pour les mauvaises raisons.

2016-05-24

